

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



AMUF

SNPHARE

SPHP



syngof

USP

SNpeH

SNBH

NGC



SNPADHUE



fnap



CP – Action Praticiens Hôpital du 10 02 2023

« PPL RIST » 362

**ACTION PRATICIENS HÔPITAL ET L'AMUF
SERONT DEVANT LE SENAT LE 14 FEVRIER
CAR LA PRATIQUE AVANCEE
N'EST PAS LE « CANADA DRY » DU MEDECIN**

Le 14 février 2023, la PPL Rist, visant à donner le primo accès, le primo diagnostic et le primo-traitement aux infirmières de pratique avancée, déjà adoptée à l'Assemblée Nationale, sera examinée au Sénat.

Le 14 février 2023, les médecins libéraux, le Conseil de l'Ordre des Médecins et les syndicats de praticiens hospitaliers d'Action Praticiens Hôpital avec l'AMUF seront devant le Sénat pour s'opposer à ce texte, qui ne respecte pas les engagements initiaux de la pratique avancée infirmière, déstructure l'organisation du soin et instaure une médecine à deux vitesses.

Il y a deux siècles, la triste aventure des officiers de santé s'est conclue par un principe fondamental, inscrit dans la loi : « Nul ne peut exercer la médecine s'il n'est pas médecin » (loi du 19 ventôse an XI, 1803). Demander le maintien de ce principe, c'est reconnaître les compétences et les responsabilités de chacun des acteurs de la santé. Voter la PPL Rist, c'est enterrer ce principe et donner l'illusion que la santé peut se passer de médecins.

Développons la pratique avancée dans les domaines où la coordination du soin et le transfert de tâche ont du sens. Pour APH et pour l'AMUF, la pratique avancée doit se concevoir dans le cadre d'un parcours dont l'initiateur du soin, est le médecin, en ville ou à l'hôpital, qui a élaboré le diagnostic et la stratégie thérapeutique et qui coordonne avec les équipes soignantes les soins qui peuvent être délégués ou transférés en spécifiant les objectifs thérapeutiques à atteindre pour le malade.

Action Praticiens Hôpital et l'AMUF réitèrent leur demande d'une grande concertation nationale sur la Santé, afin de réformer en profondeur, dans l'intérêt des patients et de ceux qui les soignent, le système de santé.

Action Praticiens Hôpital et l'AMUF insistent particulièrement sur les principales revendications pour l'attractivité des carrières médicales hospitalières :

- **Ouverture du chantier de la permanence des soins : temps de travail et son décompte, rémunération équitable, valorisation de la pénibilité pour la retraite, juste répartition de la PDS entre l'hôpital et la médecine libérale.**
- **Restitution immédiate des 4 ans d'ancienneté spoliés aux PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020, qui pourtant ont tenu l'hôpital public et le système de santé debout y compris pendant la 1^{re} vague de la crise COVID**
- **Démocratisation et humanisation de la gouvernance médicale de l'hôpital.**

Le 14 février 2023, les médecins libéraux se mobiliseront pour dénoncer les négociations conventionnelles en cours. Il n'appartient pas à APH ou à l'AMUF de commenter leurs revendications. En revanche, il est de notre devoir de soutenir la nécessité d'un véritable dialogue social et de négociations dignes, reconnaissant le travail, les droits et les devoirs de chacun. La médecine hospitalière et la médecine libérale ne fonctionnent ni en silos, ni en opposition : la reconstruction du système de santé ne sera possible que si l'une et l'autre sont en mesure de travailler correctement et ensemble.



Jean-François Cibien
Président AH
Président APH
06 07 19 79 83

Patrick Pelloux
Président AMUF
06 80 40 09 08

Carole Poupon
Présidente CPH
Vice-présidente APH
06 76 36 56 67

Yves Rébufat
Président exécutif AH
06 86 87 62 76

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



